

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FULGENCE

PROCÈS-VERBAL d’une **séance ordinaire** de la Corporation municipale de Saint-Fulgence, tenue le **7 avril 2025 à dix-neuf heures trente**, à la salle du conseil, 253 rue Saguenay, à laquelle session sont présents :

M. Serge Lemyre,	maire	
Mme Sophie Desportes,	conseillère	district # 1
M. Robert Blackburn,	conseiller	district # 4
M. Adrien Belkin,	conseiller	district # 5
M. Martin Morissette,	conseiller	district # 6

ASSISTE ÉGALEMENT :

M. Jimmy Tremblay,	directeur général et greffier-trésorier
--------------------	---

SONT ABSENTS :

Mme Dominique Baillargeon,	conseillère	district # 2
M. Henri-Paul Côté,	conseiller	district # 3

AVIS DE CONVOCATION :

Monsieur Jimmy Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, dépose devant le conseil un certificat de signification établi par madame Johanne Larouche, secrétaire et monsieur Simon Aubin, chargé de projet aux travaux publics, qui attestent avoir signifié l’avis de convocation de la présente séance, à tous les membres du conseil dans les délais prévus par le Code municipal du Québec.

1.- ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR :-

C-2025-059

IL EST PROPOSÉ PAR	monsieur le conseiller Adrien Belkin
APPUYÉ PAR	monsieur le conseiller Martin Morissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l’ordre du jour suivant soit adopté :

- 0.- Ouverture de la séance ordinaire et constatation du quorum**
- 1.- Adoption de l’ordre du jour**
- 2.- Approbation du procès-verbal :-**
 - 2.1** Séance ordinaire du 3 mars 2025
- 3.- Affaires spéciales :**
 - 3.1** Maire suppléant, nomination
- 4.- Correspondance**
- 5.- Aide aux organismes**
- 6.- Affaires diverses :-**
 - 6.1** Vente pour défaut de paiement de taxes municipales et scolaires
 - 6.2** Programme PRIMEAU 2023, demande d’aide financière, dépôt
 - 6.3** Journée internationale contre l’homophobie et la transphobie

- 6.4 MRC du Fjord-du-Saguenay, Festival de la bernache, Programmes Dons et commandites, demande
- 6.5 Service de sécurité incendie, adoption des rapports d'activités
- 6.6 Règlement 2019-04 ayant pour objet de fixer la tarification des services incendie sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Fulgence - Modification
- 6.7 Transports Adapté Saguenay-Nord, budgets 2025-2026 et 2027, acceptation
- 6.8 Demande d'acquisition de terrain, madame Léa Routhier et monsieur Jérémy Tremblay, offre d'achat sur terrain portant le numéro de lot 5 936 963, rue Michel-Simard, acceptation
- 6.9 Demande d'acquisition de terrain, madame Émilie Villeneuve et monsieur Nicolas Tremblay, offre d'achat sur terrain portant le numéro de lot 5 936 964, rue Michel-Simard, acceptation
- 6.10 Fonctionnaire désignée au niveau local pour la gestion des cours d'eau de la MRC du Fjord-du-Saguenay et l'application du règlement associé, nomination
- 6.11 Monsieur Pierre Boudreault au nom de monsieur Raymond Boudreault : Lot 6 511 052, demande d'autorisation CPTAQ
- 7.- **Approbation des comptes**
- 8.- **Compte rendu des comités**
- 9.- **Varia :-**
 - 9.1 Projet de restauration des rives rivières Saguenay (RRRS) de l'organisme Eurêko, appui
 - 9.2 Offre de services professionnels en ingénierie, agrandissement du Centre de la Petite Enfance (CPE) les Petits Cailloux, part du milieu, acceptation
- 10.- **Période de questions du public**
- 11.- **Prochaine séance ordinaire du conseil, le lundi 5 mai 2025, 19h30**
- 12.- **Levée de la séance**

2.- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL :-

2.1 Séance ordinaire du 3 mars 2025

C-2025-060

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la **séance ordinaire du 3 mars 2025** soit adopté dans sa forme et teneur.

3.- AFFAIRES SPÉCIALES :-

3.1 Maire suppléant, nomination

C-2025-061

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE **monsieur Robert Blackburn**, conseiller, soit nommé maire suppléant pour les trois (3) prochains mois;

QUE le maire suppléant, Robert Blackburn, agisse également pour représenter la municipalité à la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacances de son poste;

ET QUE copie de la résolution soit transmise à la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay.

4.- CORRESPONDANCE :-

- 1.- Madame Marie-Christine Mercier, adjointe administrative, MRC du Fjord-du-Saguenay, transmet le règlement numéro 25-507 ayant pour objet la prise en charge de la collecte, du transport et du traitement des matières résiduelles provenant des unités d'occupation résidentielle, institutionnelle, commerciale et industrielle sur le territoire de la MRC du-Fjord-du-Saguenay et abrogeant le règlement 24-421, et ses modifications, adoptés pour les mêmes fins.
- 2.- Madame Sabrina Girard, technicienne en droit, Ville de Saguenay, transmet les règlements VS-RU-2025-14 et VS-RU-2025-16, adoptés en séance ordinaire le 4 mars dernier.
- 3.- La Régie des alcools, des courses et des jeux transmet une demande reçue pour un permis d'alcool pour un établissement sur notre territoire, soit « Les Mômes du Fjord, 576 chemin de l'Anse-à-Pelletier Saint-Fulgence », pour le restaurant.
- 4.- Les municipalités de Barraute et Saint-Zénon transmettent une résolution ayant pour titre « *Dénonciation au Gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle* ».
- 5.- La municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton transmet une résolution ayant pour titre « *Demande de révision des lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés du MELCCFP* ».
- 6.- Les municipalités de Saint-Roch-de-l'Achigan, Sainte-Émélie-de-l'Énergie, Notre-Dame-de-Pontmain, Notre-Dame-de-la-Paix, du Canton de Landrienne, de la Conception, Saint-Patrice-de-Sherrington, Rémigny, Sacré-Coeur et Saint-Zénon ainsi que les villes de Mont-Laurier et Duparquet transmettent une résolution ayant pour titre « *Camp de jour – Enjeux* ».
- 7.- Les municipalités de Rémigny et Chambord transmettent une résolution ayant pour titre « *Demande d'appui – Modification du code de la sécurité routière pour premier répondant* ».
- 8.- Monsieur Louis Lavoie, 18 route de Tadoussac, transmet une mise en demeure. Un accusé réception lui a été posté.
- 9.- Madame Iris Tremblay, directrice marketing et communications, pour les Saguenéens de Chicoutimi, invite la Municipalité à installer fièrement, dans un endroit bien en vue, le drapeau de l'équipe des Sags en appui afin de participer activement à l'effervescence des séries partout au Saguenay Lac Saint-Jean.
- 10.- Monsieur Patrick Noël, conseiller en communication, Fédération des Villages-relais du Québec, invite la Municipalité à son congrès annuel qui aura lieu, cette année, à New-Richmond en Gaspésie du 28 au 30 mai. Le coût varie selon les activités choisies et le choix de la chambre.

5.- AIDE AUX ORGANISMES :-

- 1.- La Fondation de la réussite du Fjord organise deux activités-bénéfice dont les fonds amassés sont dédiés à l'application soit, entre autres, de pallier la précarité alimentaire des jeunes en préparant et en offrant un repas par jour aux élèves dans le besoin et en faisant rayonner l'importance de l'éducation. Trois suggestions sont proposées pour contribuer, soit participer aux événements, devenir commandite ou faire un don à la fondation.

Il n'y a pas de somme disponible au budget municipal 2025 pour cette demande.

- 2.- Madame Suzanne Côté, régente du Cercle Maire-Noëlle, sollicite la Municipalité pour une participation financière afin de préparer le congrès régional Saguenay-Lac-Saint-Jean des Filles d'Isabelle qui se tiendra les 12 et 13 septembre prochains, au sous-sol de l'église Saint-Antoine, 500 chemin de la Réserve.

Il n'y a pas de somme disponible au budget municipal 2025 pour cette demande.

- 3.- Madame Karine Brassard, directrice générale, Fondation pour l'enfance et la jeunesse, invite la Municipalité à soutenir la campagne Sac-À-Dons 2025, lors du spectacle d'humour de Denise et ses amis, qui se tiendra le 23 mai prochain, au Centre multifonctionnel.

Il n'y a pas de somme disponible au budget municipal 2025 pour cette demande.

6.- AFFAIRES DIVERSES :-

6.1 Vente pour défaut de paiement de taxes municipales et scolaires

C-2025-062

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a transmis, au bureau de la MRC du Fjord-du-Saguenay, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE la vente pour défaut de paiement de taxes aura lieu au bureau de la MRC du Fjord-du-Saguenay, le **jeudi 12 juin 2025 à 10 heures**;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 1038 du *Code municipal*, lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, la Municipalité peut enchérir ou acquérir ces immeubles par l'entremise d'une personne désignée par le conseil;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier ou, en son absence, l'adjointe administrative madame Fabienne Larouche, lors de la vente pour défaut de paiement de taxes du **12 juin 2025**, à enchérir, pour et au nom de la Municipalité, jusqu'à un montant équivalent au montant des taxes en capital, intérêts, pénalité et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, et à acquérir, au nom de la Municipalité, tout immeuble de son territoire en vente.

6.2 Programme PRIMEAU 2023, demande d'aide financière, dépôt

C-2025-063

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

QUE la Municipalité s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;

QUE la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts;

ET QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

6.3 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie :-

C-2025-064

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE, malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PROCLAMER le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

6.4 MRC du Fjord-du-Saguenay, Festival de la bernache, Programmes Dons et commandites, demande

C-2025-065

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement de l'Anse-aux-Foins (SDAF) organise l'activité annuelle, le « Festival de la bernache » qui se tiendra les **3 et 4 mai prochains**;

CONSIDÉRANT QUE la SDAF a besoin d'une aide financière dans le but de développer et mettre en lumière l'identité culturelle de Saint-Fulgence, entre autres, par cet événement;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE DEMANDER à la MRC du Fjord-du-Saguenay une somme de 2 000 \$, dans l’enveloppe municipale réservée à cet effet, dans le programme « Dons et commandites » afin d’aider à développer la Municipalité et ainsi soutenir sa vitalité sur le plan régional et provincial.

6.5 Service de sécurité incendie, adoption des rapports d’activités

C-2025-066

CONSIDÉRANT QU’ en vertu de la Loi sur la sécurité incendie, la MRC du Fjord-du-Saguenay est tenue de transmettre **avant le 31 mars 2025**, un rapport d’activités **pour l’année 2024** du service incendie ainsi qu’un plan d’action pour la prochaine année au ministère de la Sécurité publique du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Fulgence et de Sainte-Rose-du-Nord ont complété le rapport annuel demandé par la MRC ainsi que la section adressée aux deux municipalités au modèle du ministère de la sécurité publique;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D’ADOPTER le rapport d’activités de l’année 2024 et le plan d’action de l’année 2025 du service incendie.

6.6 Règlement 2019-04 ayant pour objet de fixer la tarification des services incendie sur l’ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Fulgence – Modification

C-2025-067

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Fulgence désire modifier la tarification pour l’exécution de travaux, la fourniture de services ou de biens par le service de sécurité incendie, tel qu’écrit aux articles 3 et 5 du règlement numéro 2019-04;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE MODIFIER les articles 3 et 5 du règlement numéro 2019-04, comme suit :

ARTICLE 3

TARIFICATION POUR L’EXÉCUTION DE TRAVAUX, LA FOURNITURE DE SERVICES OU DE BIENS POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

DESCRIPTION DE L'ÉQUIPEMENT	TARIF
Autopompe	1 235 \$/heure
Unité de secours	825 \$/heure
Pompe citerne	1 030 \$/heure
Équipement de désincarcération	565 \$/heure
Unité d'enquête	465 \$/heure
Poste de commandement	1 235 \$/heure
Petit véhicule du service	360 \$/heure
VTT ou motoneige	465 \$/heure
Remorque spécialisée sauvetage ou matières dangereuses	1 185 \$/heure
Remplissage de cylindre d'air	17 \$/cylindre
Le coût de remplacement et/ou d'acquisition de matériel à usage unique, le coût de récupération du matériel contaminé, le coût d'entretien et de remise en service de certains équipements spécialisés et/ou endommagés et tout autre frais nécessaire à l'intervention seront facturés au coût réel en plus du taux horaire	Coût réel plus le taux horaire
Frais d'administration	15 % Maximum 500 \$
Intervention incendie à la demande d'une autre municipalité	Coût réel

ARTICLE 5 TAUX HORAIRE POUR LE PERSONNEL D’INTERVENTION

DESCRIPTION	TARIF
Pompier	82 \$ / heure
Lieutenant inspecteur-enquêteur	113 \$ / heure
Inspecteur-enquêteur	98 \$ / heure
Inspecteur	82 \$ / heure
Lieutenant	113 \$ / heure
Lieutenant intérim	98 \$ / heure
Chef aux opérations	136 \$ / heure
Directeur adjoint	165 \$ / heure
Directeur	180 \$ / heure

Un minimum de 3 heures est facturé pour chaque intervention.

Le remboursement des repas sera applicable selon les besoins.

ET QUE cette résolution soit transmise à la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord.

6.7 Transports Adapté Saguenay-Nord, budgets 2025-2026 et 2027, acceptation

C-2025-068

CONSIDÉRANT QUE le service de Transports Adaptés Saguenay-Nord bénéficie d'un nouveau programme de subvention;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau programme demande de faire approuver les budgets prévisionnels 2025-2026 et 2027;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2025 a déjà été approuvé par la résolution C-2025-014 le 13 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Fulgence bénéficie de ce service et accepte que la Municipalité de Saint-Ambroise agisse comme mandataire auprès du ministère des Transports du Québec;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCEPTER le budget pour l'année 2025 (C-2025-014) et les budgets prévisionnels 2026 et 2027, tels que présentés par madame Cindy Coulombe, coordonnatrice TANS, en date du 24 mars 2025;

ET QUE copie de cette résolution soit transmis à l'organisme.

6.8 Demande d'acquisition de terrain, madame Léa Routhier et monsieur Jérémy Tremblay, offre d'achat sur terrain portant le numéro de lot 5 936 963, rue Michel-Simard, acceptation

C-2025-069

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose d'une banque de terrains résidentiels;

CONSIDÉRANT QUE ces terrains sont mis en vente;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu de madame Léa Routhier et monsieur Jérémy Tremblay, une demande pour en faire l'acquisition, soit le terrain portant le **numéro de lot 5 936 963, rue Michel-Simard**;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCEPTER les termes de l'offre d'achat à être signée par les acquéreurs et de vendre à madame Léa Routhier et monsieur Jérémy Tremblay, le terrain décrit ci-haut pour la somme de 25 000 \$, plus taxes applicables;

QUE les travaux soient débutés dans les vingt-quatre mois de la présente;

ET QUE monsieur le maire Serge Lemyre ainsi que le directeur général et greffier-trésorier Jimmy Tremblay, soient et ils sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte notarié, ainsi que l'offre d'achat.

6.9 Demande d'acquisition de terrain, madame Émilie Villeneuve et monsieur Nicolas Tremblay, offre d'achat sur terrain portant le numéro de lot 5 936 964, rue Michel-Simard, acceptation

C-2025-070

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose d'une banque de terrains résidentiels;

CONSIDÉRANT QUE ces terrains sont mis en vente;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu de madame Émilie Villeneuve et monsieur Nicolas Tremblay, une demande pour en faire l'acquisition, soit le terrain portant le **numéro de lot 5 936 964, rue Michel-Simard**;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCEPTER les termes de l'offre d'achat à être signée par les acquéreurs et de vendre à madame Émilie Villeneuve et monsieur Nicolas Tremblay, le terrain décrit ci-haut pour la somme de 25 000 \$, plus taxes applicables;

QUE les travaux soient débutés dans les vingt-quatre mois de la présente;

ET QUE monsieur le maire Serge Lemyre ainsi que le directeur général et greffier-trésorier Jimmy Tremblay, soient et ils sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte notarié, ainsi que l'offre d'achat.

6.10 Fonctionnaire désignée au niveau local pour la gestion des cours d'eau de la MRC du Fjord-du-Saguenay et l'application du règlement associé, nomination

C-2025-071

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay détient la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, telle que défini par l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales ((L.Q. 2005 chapitre 6) ci-après citée la Loi);

CONSIDÉRANT QUE l'article 108 de la Loi prévoit qu'une entente peut être conclue entre une MRC et une municipalité locale de son territoire conformément aux articles 569 à 575 du Code municipal du Québec (C-27.1) pour lui confier l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus par la Loi en matière de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay a adopté, le 11 avril 2007, une politique relative à la gestion des cours d'eau en vertu des articles 103 à 109 de la Loi afin de définir le cadre d'intervention quant aux obligations et responsabilités qui incombent à la MRC du Fjord-du-Saguenay à l'égard des cours d'eau de son territoire sous sa juridiction;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre de cette politique nécessite une entente de délégation avec les municipalités locales, en vertu de l'article 108 de la LCM;

CONSIDÉRANT QUE le 12 juin 2007, la MRC du Fjord-du-Saguenay a adopté le règlement numéro 07-235 ayant pour objet de gérer l'écoulement des eaux dans les cours d'eau relevant de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'entente convenu avec la municipalité et prévue à l'article 108 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC du Fjord-du-Saguenay requiert de mettre à jour l'identification du fonctionnaire désigné au niveau local et qui sera chargé de l'application de la politique relative à la gestion des cours d'eau et de son règlement;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE NOMMER **madame Louise Gagnon, inspectrice en bâtiment,** comme fonctionnaire désignée pour l'application de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC du Fjord-du-Saguenay et de son règlement sur le territoire de la municipalité de Saint-Fulgence.

**6.11 Monsieur Pierre Boudreault au nom de monsieur Raymond Boudreault :
Lot 6 511 052, demande d'autorisation CPTAQ**

C-2025-072

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre Boudreault a fait, pour le compte de son frère Raymond Boudreault, le dépôt d'une demande d'autorisation à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ), et ce, dans le but d'aliéner le lot 6 0511 052;

CONSIDÉRANT QU' aucun acheteur éventuel n'est connu;

CONSIDÉRANT QU' aucun usage n'est prévu;

CONSIDÉRANT QUE le lot est cadastré ayant déjà supporté une construction

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement :

- Respecte le règlement de zonage de la Municipalité
- est desservi par l'aqueduc municipal;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les membres conseil municipal **autorisent** le dépôt de la demande d'autorisation à la CPTAQ présentée par monsieur Pierre Boudreault, au nom de son frère Raymond Boudreault, afin de se départir par aliénation du lot 6 511 052;

ET QUE la résolution soit transmise à la CPTAQ.

7.- APPROBATION DES COMPTES :-

C-2025-073

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les comptes suivants soient approuvés et que le paiement en soit autorisé :

Achille Tremblay & Fils Ltée,	1 866.91 \$
Beaulieu Totale Sécurité,	447.54 \$
Blackburn & Blackburn Inc.,	330.94 \$
Brassard Buro Inc.,	573.73 \$
Cabinet Larouche,	576.25 \$
Cain, Lamarre, Casgrain, Wells,	2 002.30 \$
Cauca,	536.43 \$
Le Cybernaute,	435.30 \$
Devicom,	905.14 \$
Électricité Grimard,	7 967.77 \$
Les Entreprises Danis Maltais,	1 848.23 \$
Entreprise Cyrille Tremblay,	2 035.03 \$
Eurofins Environex,	681.81 \$
Excavation Clément Tremblay,	698.48 \$
Fédération Québécoise des Municipalités,	127.76 \$
Fédération des Villages-relais du Québec,	1 326.00 \$
Ferme Terra,	1 034.78 \$
Ferme Romain Tremblay,	46.00 \$
Ferme de l'Anse au Foin Inc.,	4 699.60 \$
Financière Sun Life,	42.37 \$
Fonds de l'Information foncière sur le territoire,	36.00 \$
Garage Bergeron & Tremblay Inc.,	663.52 \$
Graf-X,	767.47 \$
Groupe Geos,	19 545.75 \$
Hydro-Québec,	15 720.52 \$
Info Page,	266.06 \$
Javel Bois-Francis Inc.,	477.44 \$
LCR Vêtements et chaussures Inc.,	688.03 \$
Les Maîtres d'œuvre,	3 093.76 \$

Lumen,	511.64 \$
MRC du Fjord-du-Saguenay,	4 000.00 \$
Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord,	2 084.52 \$
NDA Notaires Jonquière Inc. en Fiducie,	33 568.94 \$
Nord-Flo,	3 920.37 \$
Pare-Brise Plus,	500.03 \$
Pic Construction Co. Ltée,	238.08 \$
Pneu Mécanique AP,	4 781.13 \$
Les Pro de la copie,	356.42 \$
Produits B.C.M. Ltée,	207.96 \$
Super Sagamie Plus,	1 313.75 \$
Sanidro Inc.,	1 829.70 \$
Services d'éclairage R.M.,	1 447.42 \$
Simard Boivin Lemieux S.E.N.C.R.L.,	517.39 \$
Société de Transport du Saguenay,	8 548.46 \$
Solugaz Propane,	1 016.82 \$
Soumec Industriel Inc.,	149.47 \$
Tétra Tech Q1 Inc.,	977.29 \$
Tremblay Laliberté,	1 864.89 \$
Ville de Saint-Honoré,	108.00 \$
WSP Canada Inc.,	920.95 \$

FACTURES PAYÉES

Financière Sun Life (05-03-2025),	5 887.34 \$
Fondaction (05-03-2025),	769.20 \$
Desjardins Sécurité Financière (05-03-2025),	7 789.98 \$
Ministre du revenu (05-03-2025),	20 825.71 \$
Receveur général du Canada (05-03-2025),	1 684.41 \$
Receveur général du Canada (05-03-2025),	6 807.15 \$
Syndicat des employés municipaux (06-03-2025),	684.85 \$
Bell Canada (10-03-2025),	2 73.78 \$
Visa Desjardins (10-03-2025),	578.45 \$
Agence de revenu du Canada (13-03-2025),	2 960.24 \$
Société de l'Assurance Automobile du Québec (13-03-2025),	5 162.04 \$
Bell Canada (19-03-2025),	303.36 \$
Bell Mobilité (19-03-2025),	949.95 \$
Vidéotron Ltée (01-04-2025),	137.03 \$

8.- COMPTE RENDU DES COMITÉS :-

Monsieur le maire demande aux membres du conseil s'ils ont des informations à transmettre dans les dossiers dont ils ont la responsabilité. Tous répondent négativement.

Monsieur le maire informe que la fréquentation pour le visionnement des séances du conseil est de plus 1 000. C'est comme si la moitié de la population y assistait. L'information diffusée se rend à quelque part et nous en sommes très satisfaits.

Concernant la Fête de la Saint-Jean-Baptiste. Les frais pour l'artiste invité cette année, Kevin Parent, coûtent plus chers et la Municipalité a versé un montant de 8 000 \$ de plus pour l'organisation. C'est pour cette raison qu'il n'y aura pas de feu d'artifice qui, lui seul coûte, 4 000 \$ mais le feu de joie sera conservé. On va évaluer cette année, si la population aime mieux la nouvelle formule.

Festival de la bernache se tiendra les 3 et 4 mai prochains. La programmation est à venir. Plusieurs exposants seront présents au Centre multifonctionnel et de nouvelles entreprises qui vont s'y greffer. Cette année, une belle surprise concernant la conservation du papillon Monarque en milieu urbain. C'est une cause qui vaut la peine qu'on s'y attarde.

Un exposant sera présent au Pavillon littoral pour donner des explications et des graines d'Aspébiade seront remises pour planter afin de l'attirer. Il va y avoir un espace spécialement aménagé près du belvédère pour la plantation, en arrière de la boulangerie, afin d'accélérer sa reproduction.

On a deux nouvelles entreprises, Bella Croquer et le Vignoble du Fjord. Elles vont faire partie du Festival, cette année. Il va y avoir une conférence de presse pour le dévoilement, le jour précédent le Festival de la bernache. Pour cette occasion, il va y avoir dégustation des produits. Pour Bella Croquer, éventuellement, il va y avoir cueillette de fraises, framboises et pommes et aussi de la crème glacée. Pour le Vignoble du Fjord, ce sont 5 000 plants de vignes qui ont été plantés au bout de la rue Michel-Simard. La vente en kiosque du vin issue des plantations de Saint-Fulgence sera offerte à la population.

Concernant la présence de chevreuils sur notre territoire, nous avons eu une rencontre avec le Ministère des Transports. Ils ont reçu beaucoup de signalements. Leur rapport indique que les actions ne sont pas faciles car les chevreuils sont tout le long de la route 172. Par contre, de la signalisation sera ajoutée. Il invite la population à communiquer avec eux au 511 poste 2, si on en voit.

Madame Fabienne Larouche a reçu de la part des Chevaliers de Colomb le titre de « Patriote du mois » pour sa participation bénévole vis-à-vis l'organisme afin d'obtenir une subvention pour la rénovation de leur salle de bain. C'est une belle reconnaissance dont je suis content de signaler.

9.- VARIA :-

9.1 Projet de restauration des rives rivières Saguenay (RRRS) de l'organisme Eurêko, appui

C-2025-074

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Eurêko souhaite déposer des demandes de subventions au programme de Fonds pour dommages à l'environnement (FDE) et au programme de restauration des aires marines protégées des Fonds d'action Saint-Laurent (FASL);

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise à offrir une revégétalisation « clé en main » à tous les propriétaires riverains de la rivière Saguenay, et ce, pour les onze (11) municipalités riveraines de la rivière;

CONSIDÉRANT QU' il y a des sommes disponibles pour ce projet :

CONSIDÉRANT QU' Eurêko souhaite intégrer au projet l'aménagement de bandes riveraines « modèle » sous forme d'activité de sensibilisation dans chacune des municipalités, en collaboration avec l'OBVS;

CONSIDÉRANT QU' aucune demande monétaire n'est demandée à la municipalité, seulement un appui au projet;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'APPUYER Eurêko dans le dépôt de sa demande au « *Projet de restauration des rives rivières Saguenay (RRRS)* ».

9.2 Offre de services professionnels en ingénierie, agrandissement du Centre de la Petite Enfance (CPE) les Petits Cailloux, part du milieu

C-2025-075

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité appuie le Centre de la Petite Enfance (CPE) les Petits Cailloux dans son projet d'agrandissement de 13 places supplémentaires (C-2024-134);

CONSIDÉRANT QUE la somme allouée par la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre du *Programme de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie* est de l'ordre de 75 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais concernant les plans d'architecture ont été payés par le CPE;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'avoir des plans autres qu'architecturaux;

CONSIDÉRANT la Municipalité a demandé une offre de services professionnels en ingénierie;

CONSIDÉRANT QUE l'offre reçue de Tetra Tech QI inc. se chiffre à 71 900 \$, plus taxes (82 667.03 \$), offre signée par monsieur Guillaume Carrier, ingénieur, directeur de projet et datée du 1^{er} avril 2025;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense devrait être assurée par la Société de développement de l'Anse-aux-Foins (SDAF) et qu'elle sera, dans le cas présent, assumée par la municipalité en attendant que la SDAF ait les sommes disponibles pour le remboursement (75 000 \$);

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité participe au projet de développement du CPE les Petits Cailloux en cautionnant le montant manquant de 7 667.03 \$;

ET DE CONFIER le mandat à Tetra Tech QI inc. tel que décrit dans l'offre de services signée et reçue le 1^{er} avril 2025 au montant de 71 900 \$, plus taxes (82 667.03 \$).

Monsieur Robert Blackburn fait une remarque en regard à la diversification des proposeurs et secondeurs de résolutions.

10.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC :-

Monsieur Jimmy Tremblay explique la procédure.

Madame Céline Allard, 161 rang Sainte-Marie:

- la vente de défaut pour non-paiement de taxes, elle demande si nous en avons plusieurs.

Monsieur Jimmy Tremblay répond que, pour le moment, nous en avons 8 et que les dossiers sont sous la responsabilité de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

- Demande où est situé le lot 6 (Monsieur Boudreault).

Monsieur Jimmy Tremblay répond que c'est dans le rang Saint-Joseph près de la sablière, terrain annexé à la maison.

- Dans les comptes à payer MBA notaires Jonquière, c'est quoi.

Monsieur Jimmy Tremblay répond que ce sont deux terrains qui ont été vendus et qui nous ont été rétrocédés parce qu'il n'y a pas eu de construction.

De plus, ils ont été revendus ce soir voir les deux résolutions adoptées.

11.- PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, LE LUNDI 5 MAI 2025, 19H30

Monsieur le Maire informe que la prochaine séance ordinaire du Conseil municipal, aura lieu le **lundi 5 mai prochain à 19h30.**

12.- LEVÉE DE LA SÉANCE :

C-2025-076

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PROCÉDER à la levée de la séance à 20 h 10.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ :-

Je soussigné, Jimmy Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, certifie que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites par le conseil de la Municipalité de Saint-Fulgence.

Maire

Directeur général et greffier-trésorier

Je, Serge Lemyre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

JT/jl

